



OPAS SUR EDF
L'HISTOIRE N'EST PAS ÉCRITE...

Le 7 décembre, l'Agence des Marchés Financiers (AMF) a autorisé la prolongation de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS) de l'État sur EDF au-delà du 22 décembre.

Le véritable enjeu de cette OPAS

S'il détient 100 % du capital, l'État aura les mains libres pour démanteler EDF et mettre en œuvre une réorganisation contraire à l'intérêt de la Nation de Citoyens et à la nécessaire accélération de la Transition énergétique. Hercule ferait place à Armageddon, pour un résultat identique...

« La bataille de l'OPAS » n'est pas finie...

Pour obtenir le retrait de la bourse, l'état à travers cette OPA doit détenir 90 % des actions. À ce jour l'offre à 12 euros a permis à l'état de passer de 84 à 86 % de détention.

La première des leçons que l'on puisse en tirer, c'est que l'offre à 12 euros ne soulève pas l'enthousiasme.

La deuxième, c'est qu'à ce stade l'état ne pourra librement pas imposer une réforme destructrice pour le Groupe EDF, et ses salariés.

Néanmoins, l'AMF donne plus de temps à l'État, notamment pour faire pression sur les actionnaires minoritaires, qui reçoivent de leurs banques des courriers mensongers... Celles-ci omettent de mentionner que le refus de vendre ses actions est une option ! Il sera bien entendu toujours possible de céder ultérieurement ses actions au prix proposé de 12 € dans le cadre de l'éventuel retrait obligatoire.

Les salariés qui détiennent des titres EDF via les fonds d'actionariat salarié du PEG ont voté contre l'apport de titres à l'OPAS.

La position des Conseils de Surveillance (CS) des fonds Actions EDF et EDF ORS est largement inspirée des positions FO : ne vendez pas vos titres EDF !

Consommateurs, citoyens, retraités, salariés : ne sciez pas la branche sur laquelle vous êtes assis !



Une bataille sur plusieurs fronts

En théorie boursière, dès que l'État détient 90 % du capital d'EDF, alors les détenteurs des 10 % restants cotés sont obligés de céder leurs titres à 12 € à l'État. Mais plusieurs actions en justice sont en cours pour faire échouer cette OPAS. *

FO, qui était contre l'introduction en Bourse, estime que cette OPAS n'est pas la solution aux problèmes actuels. Pour FO il faut protéger la France, son indépendance énergétique, son tissu industriel, ses citoyens de la logique de marché qui est totalement inadaptée pour l'Énergie et particulièrement l'Électricité. Il faut renforcer le caractère protecteur du Service Public Républicain, le renforcer pour garantir la révolution énergétique en créant un Pôle Public Nationalisé de l'Énergie Décarbonée.



* Deux actions en justice ont été lancées par le CS Actions EDF (appuyées par le CS EDF ORS) :

- Contestation devant le tribunal de Commerce de Paris de la décision du Conseil d'Administration d'EDF de valider l'OPAS (c'est la voix de JB LEVY qui a fait pencher la balance : il a appuyé un projet de l'État qui l'a nommé à son poste, d'où la question de son indépendance) : si ce recours aboutit, l'OPAS échoue.
- Contestation devant la Cour d'appel de Paris de la décision de l'AMF de donner son feu vert à l'OPAS en validant le dossier avec un prix de 12 € par titre : ce recours doit vraisemblablement dans un premier temps décaler le retrait de la cote obligatoire et pourrait éventuellement empêcher cette 2^e étape. L'État pourrait alors déposer un 2^e dossier d'OPAS avec un prix plus élevé par action.

Signalons aussi la requête déposée au Conseil d'État par l'Association de défense des actionnaires salariés (Adas) : l'article 34 de la constitution précise en effet qu'une nationalisation ne peut se faire que par un vote parlementaire et donc pas par une OPAS. Les CS Actions EDF et EDF ORS doivent aussi se joindre à cette requête.

L'ORS n'est pas le seul angle d'attaque, car en parallèle ces deux CS ont entamé une autre action en justice contre la décision de Bercy, illégale en droit européen, relevant en janvier 2022 de 20 TWh le volume d'ARENH. Par ailleurs, l'association Énergie en Actions, membre des deux CS, attaque aussi les dirigeants d'EDF au pénal pour des erreurs de gestion.